



CHSCT du 21 septembre 2020

Selon le directeur général, le Covid n'est pas un risque mortel !

32 019 décès au 1er octobre, si c'est pas mortel, on est donc sauvé !

Le CHS-CT de rentrée initialement convoqué le 14 septembre s'est tenu le 21 septembre suite à notre boycott de la première convocation pour les raisons suivantes :

- Absence de documents relatifs à certains points de l'ordre du jour : COVID 19, point sur l'immobilier...
-le président nous assure depuis le dé-confinement vouloir reprendre un dialogue social normal. Cependant, c'est le 2^{ème} CHS CT convoqué pour lequel il réduit arbitrairement la représentation syndicale (1 suppléant présent = 1 expert en moins et vice versa) au prétexte que dans le contexte COVID 19 nous sommes trop nombreux par rapport à la taille de la salle. Or dans cette même salle, il a organisé la réception des nouveaux agents avec au minimum trente personnes présentes.

Nous ne sommes pas responsables de ce contexte et nous réitérons la demande de trouver une salle suffisamment spacieuse pour pouvoir accueillir tous les participants (tant ceux de la parité administrative que ceux de la parité syndicale) dont la présence est prévue dans le décret 82-453 et nécessaire au bon fonctionnement du dialogue social. De mémoire, hors contexte COVID, une salle avait été louée pour le show de présentation du NRP.

Par ailleurs, le directeur décide unilatéralement de la date du CHS et refuse la demande de report présentée par une organisation syndicale, l'empêchant ainsi de siéger. Nous avons donc finalement décidé de participer au CHSCT re-convoqué même si les réponses à nos questions ne nous ont pas satisfaits. Notre volonté, même contrariée, demeure de défendre les agents et leurs conditions de travail.

En réponse à notre liminaire (<https://sections.solidairesfinancespubliques.info/400/actualite/chsct/167-liminaire-lue-au-chsct-du-21-sept.html>), le président nous a précisé ne pas avoir de nouvelles du NRP. Il attend des nouvelles du ministre, mais le calendrier reste maintenu quoiqu'il arrive « on sait pas ce que l'on fait mais cela sera fait au 01 janvier 2021 ».

La DG anticipe la future fusion de 2022 CT / CHS-CT en CSA puisque les CHS-CT ne seront plus consultés en cas de réformes importantes. Les membres en CHS-CT ayant toujours la faculté de convoquer la réunion du comité ; comptez sur nous pour user et abuser de cette faculté.

Le quorum étant atteint malgré l'absence du médecin du travail, de l'assistante sociale et de l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail, le premier point de l'ordre du jour est abordé. Le secrétariat général a demandé aux présidents des CHS-CT et aux secrétaires de remplir et retourner un questionnaire COVID pour le 20/09. Le président des Landes a pris note des diverses observations faites par les représentants du personnel. Les membres du CHS-CT ont alors adopté la délibération suivante :

Les membres du CHS-CT des Landes précisent que les comités ont été convoqués a posteriori des décisions prises et des aménagements réalisés. Nous ne pouvons donc pas considérer avoir été associés à l'élaboration des plans de prévention et des travaux d'aménagement des locaux et espaces de travail. Les membres du comité se sont d'ailleurs vu refuser la communication des plans de ces aménagements. La présence d'agents membres du CHS-CT sur les sites ne peut valoir consultation.

En deuxième point à l'ordre du jour, le PV du CHS-CT du mois de juillet est validé.

Le troisième point concerne la COVID et les mesures sanitaires : le président fait un point sur l'état sanitaire de la DGFIP. Au 17/09, 306 cas suspectés de COVID, 69 % des agents sont présents. Au niveau du télétravail, force est de constater qu'il y a 3 fois plus de télétravailleurs (COVID et convention) en centrale et directions nationales spécialisées qu'en directions locales.

Pour le département des Landes, la vigilance est à un niveau élevé. La situation se dégrade avec un taux de positivité qui ne cesse d'augmenter.

Au niveau de la DDFIP 40, sur 514 agents seuls 356 sont présents, 4 en télétravail, 1 agent en quatorzaine et autres situations pour les autres agents. Toutes les suspicions se sont avérées négatives.

Le stock de masques lavables de la DDFIP est assuré jusqu'à juin 2021. Les derniers masques livrés, bien que provenant d'une marque réputée sont trop petit pour nombre d'entre nous et rétrécissent au lavage.

Des masques translucides ont été commandés pour les agents sourds et malentendants et les représentants du personnel ont demandé qu'il en soit aussi commandé pour les accueils. Nous avons demandé la prise en charge du nettoyage des masques par la Direction : réponse négative. Nous avons donc sollicité que plus de masques soient distribués à la fois, pour éviter de nombreux lavages par semaine. Il sera donc distribué 10 masques à la prochaine dotation. La distribution sera donc plus étalée dans le temps.

Le président a rappelé que la généralisation du port du masque ne doit pas faire oublier l'application stricte des gestes barrières. Nous lui avons indiqué que le guide pour l'évaluation des risques et la mise en œuvre des mesures de prévention face à l'épidémie de COVID 19, prévoyait une pause de 10 minutes toutes les 2 heures pour tous les agents travaillant en bureau partagé, leur permettant ainsi de se libérer du masque à l'air libre, à l'extérieur des locaux de travail, en veillant à éviter les regroupements.

Le président nous a indiqué qu'un mail en ce sens serait envoyé à tous les agents.

Le quatrième point à l'ordre du jour concerne le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels. Une mise à jour de ce dernier nous a été communiquée, agrémentée uniquement de points COVID en redescende de la DG et sans possibilité pour les syndicats de la modifier ! En conclusion, pour l'administration, le risque COVID n'est pas catégorisé en risque mortel. On marche sur la tête...

Nous avons ensuite eu un point d'information sur les travaux chauffage/climatisation de Dax. Ce chantier sera intégralement géré par la DG (comme en son temps les toits terrasses de Dugas). Un appel d'offre a été lancé cet été. A priori les travaux devraient débuter début 2021, en site occupé et ce sur 6 mois environ.

Un point sur le programme d'intervention 2020 du CHS CT est ensuite abordé. Seules les formations de recyclage SST sont prévues cette année. Des propositions ont été faites pour l'emploi du budget restant (distributeurs de gel hydro-alcoolique, économies vertes avec mise en place de LED, recyclage..). Ces dernières sont à l'étude au BLI.

De plus, nous avons voté la délibération suivante : **Les membres du CHS-CT des Landes exigent que le budget du comité soit abondé par des crédits centraux à hauteur de la totalité des sommes engagées au titre des mesures sanitaires prises suite à la pandémie de la COVID-19.**

Nous avons enchaîné sur une analyse du rapport de l'observatoire interne 2019 de la DGFIP. Les résultats se dégradent tous les ans (idem pour celui des cadres). Les agents ne sont pas fiers de travailler à la DGFIP, ils ne comprennent pas les réformes. Ressort un problème d'attractivité de la DGFIP aux concours externes. On remarque une inquiétude grandissante pour la perspective d'évolution, des conditions de vie au travail et de la rémunération. La parité administrative reconnaît qu'il faut une relation sincère et bienveillante entre chefs de service et agents pour faire évoluer la tendance.

COVID-19 : FERMETURE DES BARS À 22H
DANS UNE DIZAINE DE VILLES, DONT PARIS



En résumé, les conditions de vie au travail se dégradent de jour en jour, les agents sont de plus en plus mal au travail. Sachez que suite à la période de confinement, les chefs de service doivent proposer une réunion de retour d'expérience (RETEX). Cette réunion est sur participation volontaire de chacun et permettrait de parler de l'organisation du service pendant cette période mais surtout de votre ressenti.

Mais cela servira-t-il à améliorer notre vie au travail ?